

Le ministre et le secrétaire d'Etat de la Cohésion des territoires ont adressé le 6 février une circulaire aux préfets relative aux orientations de la politique de la ville pour 2018. Son objet est de permettre aux préfets de "prioriser l'allocation des moyens et engager dès à présent la programmation des crédits du programme 147 'politique de la ville'", en leur donnant des orientations générales.



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

POLITIQUE DE LA VILLE

Les orientations générales de cette circulaire seront en effet complétées par la feuille de route gouvernementale qui fera l'objet d'un conseil interministériel des villes au printemps. Les crédits du programme 147 "Politique de la ville" pourront donc être programmés prochainement.

A ce stade, les priorités sont :

1. la mobilisation des moyens de droit commun
2. mobilisation des crédits de la politique de la ville pour "faire réussir les quartiers de la politique de la ville", conformément aux objectifs qui seront fixés dans la feuille de route.
Le premier objectif sera de réduire l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale sur la durée du quinquennat.
Le second sera de renforcer le lien social républicain
le troisième de poursuivre le travail de simplification engagé au profit des associations et d'évaluation.
3. renforcer le pilotage de la politique de la ville et l'animation des services de l'Etat qui la mettent en oeuvre.

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de la cohésion des territoires</p>	
<p align="center">Circulaire du 6 février 2018 relative aux orientations de la politique de la ville pour 2018</p>	
<p align="center">NOR : TERV1802442C (Texte non paru au journal officiel)</p>	
<p>Le ministre de la cohésion des territoires Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la cohésion des territoires à Mesdames et Messieurs les préfets de région Mesdames et Messieurs les préfets de département</p>	
<p>Résumé : La présente circulaire fixe les orientations générales de la politique de la ville en 2018.</p>	
Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles	Domaine : Collectivités territoriales,
Type : Instruction du gouvernement <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	et/ou Instruction aux services déconcentrés <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Mots clés liste fermée : <CollectivitesTerritoriales_Amenagement_DeveloppementTerritoire_DroitLocal/>	Mots clés libres : politique de la ville, droit commun, développement économique, emploi, conseil interministériel des villes, co-construction, contrats de ville, service public, population, simplification, associations
Texte (s) de référence : <ul style="list-style-type: none"> - Lettre du Premier ministre au ministre de la cohésion des territoires du 9 août 2017 - Circulaire du 22 décembre 2017 relative à l'association des parties prenantes à la co-construction de la politique de la ville (NOR TERV1728930J) : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&retourAccueil=1&r=42937 	
Circulaire(s) abrogée(s) : aucune	
Date de mise en application : immédiate	
Pièce(s) annexe(s) : aucune	
N° d'homologation Cerfa : aucun	
1	

ville pour 2018

Poids : 117.91 Ko

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

Par ailleurs, la campagne de demande de subventions a été ouverte. Date limite de dépôt des dossiers : **16 mars 2018**.

Le CGET soutient des pour les associations nationales qui contribuent à l'animation et à la qualification des acteurs de terrain ou conduisent des projets d'envergure nationale au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces subventions soutiennent, en particulier, la réalisation d'actions contribuant à la vie associative de proximité, au lien social et au renforcement du rôle joué par les habitants dans les quartiers prioritaires.

- [En savoir sur le site de la Caisse des dépôts Accès](#) [3]
- [En savoir plus sur les demandes de subventions Accès](#) [4]

Dates: Vendredi 16 février 2018 - 17:45

Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [5]

Publié le 16 février 2018

URL de la source (modifié le 20/02/2018 - 11:11): <https://irev.fr/actualites-0/une-circulaire-fixe-les-orientations-generales-de-la-politique-de-la-ville-en-2018>

Liens

[1] https://irev.fr/sites/default/files/atoms/files/circulaire_du_6_fevrier_2018_terv1802442c.pdf

[2] <https://irev.fr/javascript%3A%3B>

[3] <https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280596174&nl=1>

[4] <http://www.cget.gouv.fr/actualites/campagne-de-demande-ouverte-jusqu-au-16-mars-2018>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>